République Française *Liberté – Egalité - Fraternité* DEPARTEMENT DU CANTAL ---------- ARRONDISSEMENT DE MAURIAC ---------- CANTON DE YDES	MAIRIE DE YDES ✆ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 036-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA MOTO SAMEDI 21 JUIN 2025.

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'organisation de la manifestation « Fête de la Moto » le Samedi 21 juin 2025

Considérant que la circulation à proximité des lieux festifs s'avère dangereuse pour la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 :
La circulation des véhicules sera interdite **du Samedi 21juin 2025 6h00 au Dimanche 22 juin 2025 12 h 00**, allée des Templiers, du rond-point de la Gendarmerie jusqu'à la Rue de la Gare, dans les deux sens, et sera déviée par :

1°) Sens Largnac vers Place G. Pompidou :
- RD 922
- Rue Chalvignac
- Rue du Docteur Basset

2°) Sens Place G. Pompidou vers Largnac :
- Rue du 8 mai
- RD 922

Article 2 : La signalisation sera mise en place et maintenue par les organisateurs de la manifestation.

Article 3 : Cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules de service, de secours et d'incendie.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur Eric TEIL, Organisateur de la Manifestation,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur –Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 22 mai 2025

Le Maire d'Ydes,

Alain DELAGE

MAIRIE D'YDES 15 (Cantal)

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le maire certifie le caractère exécutoire cet acte sous sa responsabilité